

212

P  NP

DM5

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement  
sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

MRC L'Islet

6212-03-045

*Projet d'établissement d'un lieu  
d'enfouissement sanitaire à  
Saint-Cyrille-de-Lessard.*

*Halte Forestière des Appalaches enr*

*Donald Caron, propriétaire*

*26, Place des Pins*

*Saint-Cyrille-de-Lessard, QC*

*G0R 2W0*

*Tél. : (418) 247-7903*

# Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard.

Saint-Cyrille-de-Lessard, le 21 avril 2005

Monsieur François Lafond  
Président Commission du BAPE  
375, rue Saint-Amable (bureau 210)  
Édifice Lomer Gouin  
Québec, G1R 6A6

M. le président,

Mon nom est Donald Caron et je suis le propriétaire de la Halte Forestière des Appalaches enr. Mon entreprise œuvre dans le secteur agro-touristique. Notre vocation première se traduit tout d'abord par l'élevage de truites mouchetées pour fin de pêche en étang. Dans un deuxième temps nous exploitons une salle de restauration offrant divers services à une clientèle locale, régionale et internationale. Vous comprendrez qu'un tel site situé à 2 kilomètres en aval, soulève chez-nous une grande inquiétude, puisque 80% de l'eau utilisée pour notre élevage provient de la rivière Bras-d'Apic et ne nécessite aucun pompage.

La venue d'un tel site compromettrait notre entreprise. Après avoir assisté aux audiences publiques les 28 et 29 mars derniers, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre tout le processus d'étude de l'impact concernant le site d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille. Ce site serait situé à plusieurs kilomètres du centre de masse, installé tout près de la rivière Bras-d'Apic qui prend sa source à 5 kilomètres en aval. Cette même rivière alimente en eau potable une municipalité voisine.

Ce site n'est pas qualifié parmi les meilleurs puisque l'on y retrouve du roc à environ 2.5 mètres de profondeur et une nappe phréatique très près du sol. Ni argile, ni sable sont présents, ce qui veut dire, entassement sanitaire sur plus de 14 mètres en hauteur, implanté dans une pente. Cela signifierait :

- \*Coûts additionnels importants pour le manque de matériel de remblai.
- \*Coûts importants pour le transport, le site étant éloigné du centre de masse.
- \*Circulation ahahandée, due au nombre de camions qui devront circuler à chaque jour sur une route déjà surchargée.

- \*Qualité de vie diminuée à cause du bruit, (machinerie, camions, etc...)
- \*Diminution de la valeur marchande des propriétés situées à proximité du site.
- \*Mesure compensatoire non évaluée en terme de coût.
- \*Contamination de la rivière Bras-d'Apic, des puits de surface et des puits artésiens.
- \*Variation du débit de la rivière Bras-d'Apic ( fort débit par moment et en d'autres temps ,débit faible)
- \*Un règlement de zonage ne permet pas actuellement d'implanter un tel site.
- \*Assurance responsabilité quasi-inexistante (seulement 1,000,000.00\$ de responsabilité).

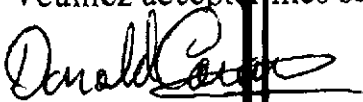
Tous ces points énoncés précédemment me laissent croire que l'étude effectuée sur la recherche du lieu d'enfouissement sanitaire ne désigne pas la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard comme étant le meilleur emplacement pour un tel site. Je constate que nous avons écarté trop rapidement les autres propositions, à savoir celles de la municipalité de Cap-Saint-Ignace et de l'Anse-à-Gilles, qui offrent des caractéristiques importantes comme une surface plane, une matière argileuse d'importance, un site près du centre de masse et un accès routier par quatre routes différentes. Le site choisi à Saint-Cyrille comporte beaucoup plus d'inconvénients et de désagréments en comparaison à d'autres sites.

### Conclusion

- \*À la lumière de tous les renseignements fournis dans cette étude d'impact et multi-critères, plusieurs réponses sont restées incomplètes.
- \*Va-t-on risquer de polluer le peu de rivières qu'il nous restent?
- \*Va-t-on faire fuir notre relève?
- \*Va-t-on laisser cet héritage à nos enfants et à nos petits-enfants et risquer de mettre en péril leur avenir?

Monsieur le président, monsieur le commissaire, je vous demande de bien évaluer les conséquences de ce projet car nous n'avons aucune garantie pour le futur. Quant au promoteur, il devrait réévaluer les autres sites qui ont été trop rapidement écartés. Quant à moi, si le choix du site est dirigé vers Saint-Cyrille et que notre rivière est polluée, je rendrai responsable la Régie pour les gestes posés.

Veillez accepter mes salutations distinguées.



Donald Caron